



Séance du 01/02/2019

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme AULNETTE Géraldine, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, Mme CHEVALIER Annick, M. DENIS Bernard, M. DESHOUX Patrice, Mme GICQUEL Dominique, M. GÉRARD Xavier, M. HAISSANT Gérard, M. HAMON Joël, M. JAHIER Georges, Mme LE BOULAIRE Myriam, Mme LIZÉ Floriane, M. LOISEAU Hubert, Mme PERCHER Christine

M. CHOPIN Pascal, M. DUBURQUOIS Bertrand, Mme HAMELINE Marie-Cécile (pouvoir à M. BOURASSEAU Eric), Mme LECOMTE Céline, M. NOURISSON Sébastien, Mme PROUDY Laurence

A été nommé(e) secrétaire : Mme GICQUEL Dominique

SOMMAIRE

- Achat du Prieuré
- Choix d'un maître d'oeuvre pour les travaux de modernisation de voirie 2019
- Devis signalisation horizontale
- Création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Personnel communal : changement de répartition horaire
- Personnel communal : modification du temps de travail
- Subvention de fonctionnement de l'école catholique Arthur Regnault
- École publique Henri Dès : attribution d'une subvention exceptionnelle
- Vente de mobilier
- Péniche spectacle - Tarif des entrées
- Personnel communal : création de poste
- Location logement communal au Châtelier : renouvellement du bail

Achat du Prieuré

Monsieur le Maire expose que la Congrégation des sœurs de la Charité de Saint-Louis est propriétaire d'un ensemble immobilier cadastré section AB n° 421, 425, 572, 420, 640 et 594, dénommé « *Le Prieuré* » et situé Place de la Mairie à PLECHATTEL.

Le bâtiment était affecté à l'usage de foyer de vie des handicapés.

La commune s'est portée acquéreur d'une partie des bâtiments et d'une partie du parc.

Elle projette d'y réaliser notamment la mairie, la bibliothèque, l'agence postale communale, la salle de conseil...

Un acquéreur privé s'est quant à lui porté acquéreur du reste de la propriété.

La commune a sollicité les services des Domaines lesquels ont rendu un avis le 17 décembre 2018 aux termes duquel, la partie devant être acquise par la commune est évaluée à la somme de 250.000 euros, avec une marge de 20%.

L'avis a été remis aux membres du Conseil municipal.

En vue de l'acquisition partagée avec un groupement d'investisseur privé, le Cabinet de Géomètres experts, EGUIMOS (BAIN DE BRETAGNE – 35) a été missionné pour réaliser un plan de division en volume. Le document a été remis aux membres du Conseil municipal.

A l'aune de ces éléments, et suite aux négociations conduites, la vente pourrait être régularisée aux conditions suivantes :

- La commune de PLECHATTEL se porte acquéreur des parcelles cadastrées section AB n° 421 (1813m²), 425p (5m²), 572p (250m²), pour une surface totale de 2.068m², ainsi que des lots volumes n° 1 et n°2 au

plan de division en volume établi par le Cabinet EGUIMOS (situé sur les parcelles cadastrées section AB n° 640 et 594),

- Au prix de 150.000 euros outre les frais,
- Sous la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire pour la réalisation de son projet, permis purgé du recours des tiers et du délai de retrait,
- Sous la condition suspensive de la régularisation concomitante de la vente au profit de la SCI Pierre de Ronsard, pour la partie qui lui revient, parcelles cadastrées section AB n° 402, 425p, 572p et 594 et les lots en volume n°3 et 4.
- L'acte est assorti d'une clause pénale de 15.000 euros au cas où l'une quelconque des parties, après avoir été mis en demeure, ne régulariserait pas l'acte authentique.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de :

- Approuver l'acquisition par la commune de PLECHATEL des biens ci-dessus désignés, sis « *Le Prieuré* » à PLECHATEL au prix de 150.000 euros,
- Dire que les frais de notaire et plus généralement d'actes, sont à la charge de la commune de PLECHATEL,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente aux prix et conditions rappelés à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire, sous les conditions précitées, à signer l'acte authentique de vente,
- Charger Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions et d'accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 14 ; contre : 1 ; abstentions : 0)

Choix d'un maître d'oeuvre pour les travaux de modernisation de voirie 2019

Monsieur Xavier GÉRARD présente les devis reçus pour la maîtrise d'oeuvre du programme de modernisation de la voirie 2018 qui concernent notamment la reprise d'un trottoir rue de la Fontaine, les revêtements à reprendre rue des trois impasses, rue du Parc et rue de Bellevue, le bout de chemin à faire à la Cherpiais, le drainage du fossé et la création de noue à Tillac, le revêtement tricouche à Yvrieul et la Jeussais, enduit sur environ 400 mètres à la Chapelle de Bagaron :

- entreprise URBA'REAL : 2 800.00 € HT soit 3 360.00 € TTC
- entreprise GP ÉTUDES : 2 700.00 € HT soit 3 240.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise GP ÉTUDES qui est la moins disante et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Devis signalisation horizontale

Monsieur GÉRARD présente les devis reçus pour plusieurs travaux de signalisation horizontale (marquage parking de la gare...) :

- Parc départemental : 1 735.50 € HT soit 2 082.60 € TTC
- Self Services 35 : 1 202.90 € HT soit 1 457.88 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Self services 35 qui est la moins disante et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

VU le code de la sécurité intérieure et notamment son article L132-4,

VU la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance,

VU la circulaire NOR : INTK0800169C du 13 décembre 2008 relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Rapport de Monsieur le Maire :

Depuis plusieurs mois, en lien avec les services de l'État, les villes Bain-de-Bretagne, Crevin, Grand-Fougeray et Pléchatel et leurs partenaires ont engagé une démarche destinée à créer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D).

Pour mener à bien cet objectif, les villes ont fait appel au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), association nationale reconnue pour son expertise en la matière issue de plus de vingt ans d'accompagnement de collectivités territoriales. Autour d'une étude documentaire, de différents entretiens et de groupes de travail, le prestataire a réalisé un diagnostic local de sécurité (DLS) et a élaboré une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). Ces travaux ont été restitués lors d'une réunion le 17 janvier 2019.

L'installation du C.I.S.P.D, nouvelle instance, et la signature de la STSPD auront lieu en 2019. Des groupes de travail seront composés en fonction des thématiques retenues comme prioritaires. L'association au démarrage de quatre villes permettra en outre d'atteindre le seuil de 10 000 habitants, seuil minimum recommandé par l'Etat pour la création de ce type d'instance partenariale.

Le C.I.S.P.D sera le lieu au sein duquel s'organisera la réflexion et l'action en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- favorisera « l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et définira des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques » ;
- encouragera « les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes » ;
- mobilisera « les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération » ;
- mobilisera « des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive ».

Enfin, le C.I.S.P.D visera :

- à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité sur le territoire retenu ;
- à apporter des solutions concrètes et partenariales ;
- à des problèmes réellement identifiés dans le cadre d'un plan d'action soumis à évaluation ;
- à accompagner la dynamique de prévention en s'appuyant sur des compétences techniques ;
- à formaliser un partenariat actif ;
- à évaluer l'efficacité des actions entreprises.

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D) et autorise Monsieur le Maire a signé les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Personnel communal : changement de répartition horaire

Monsieur le Maire indique que la répartition horaire d'un agent qui occupe deux postes doit être rectifié comme suit :

	Temps de travail hebdomadaire actuel	Temps de travail hebdomadaire à compter du 1er janvier 2019
Poste d'adjoint technique	27h00	29h03
Poste d'adjoint administratif	8h	5h57

Cette modification a fait l'objet d'une demande d'avis auprès du Comité Technique Départemental qui s'est prononcé favorablement le 17 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après délibérations, accepte à l'unanimité le changement de répartition horaire de l'agent au 1er janvier 2019.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Personnel communal : modification du temps de travail

Suite à l'instauration d'une heure de ménage à la bibliothèque effectuée par un adjoint technique, une modification de temps de travail est nécessaire.

	Temps de travail hebdomadaire avant février 2019	Temps de travail hebdomadaire à compter du 1er février 2019
Poste d'adjoint technique	27h18	28h31

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité, de modifier le temps de travail suivant le tableau ci-dessus avec effet au 1er février 2019.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Subvention de fonctionnement de l'école catholique Arthur Regnault

La Directrice nous informe que trois enfants ont fait leur rentrée en janvier 2019 et demande la revalorisation de la subvention de fonctionnement comme le prévoit la règle de scolarisation en cours d'année.

Depuis septembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de proratiser la subvention pour les élèves de petite section de maternelle inscrits aux effectifs de septembre mais effectuant leur rentrée en cours d'année. Dans ce cas précis, le montant de la subvention est révisable au 1er janvier et 1er avril de chaque année si la scolarisation a effectivement débuté. La subvention mensuelle versée à l'école depuis le 1er septembre 2018 est de 5 106.25 €.

Depuis le 1er janvier 2019, 3 élèves supplémentaires ont été scolarisés en petite section ($1\ 200/12 = 100 \times 3 = 300$ €). La somme de 300 € sera donc ajoutée à la subvention mensuelle du 1er janvier au 31 août 2019.

Le montant mensuel de la subvention versée à compter du 1er janvier 2019 à l'école catholique Arthur Regnault sera donc de 5 406.25 €.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

École publique Henri Dès : attribution d'une subvention exceptionnelle

L'école publique Henri Dès va organiser un séjour de découverte des plages du débarquement à Tailleville en Normandie du 25 au 27 février 2019 pour les CM1-CM2. L'école peut disposer de 2 648 € de subvention au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le versement de la totalité de cette subvention à l'école publique Henri Dès.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Vente de mobilier

Suite au changement de mobilier au restaurant scolaire, la Commune a mis en vente les anciennes tables et chaises de la cantine. A ce jour, il reste des tables et des chaises enfants pour lequel le tarif est revu :

- table enfant : 10 €
- chaise enfant : 5 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Péniche spectacle - Tarif des entrées

Par délibération en date du 3 octobre 2017, un spectacle a été réservé avec le Théâtre du Pré Perché/Péniche Spectacles dans le cadre des animations organisées par la Bibliothèque.

Cette prestation comprend un spectacle pour les enfants des écoles (CM1 et CM2) qui sera présenté sur le temps scolaire le jeudi 16 mai 2019 et un spectacle pour les familles, avec entrées payantes, qui sera proposé le vendredi soir 17 mai 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de fixer le tarif des entrées à 5 € par personne.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Personnel communal : création de poste

Monsieur le Maire explique que compte tenu de la charge de travail croissante au sein des services administratifs, il est utile de créer un poste supplémentaire au sein des services administratifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de créer un poste d'adjoint administratif à

temps complet à compter du 1^{er} mars 2019.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Location logement communal au Châtelier : renouvellement du bail

Le bail du logement communal situé 34 rue de Rennes au Châtelier arrive à échéance. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler ce bail à compter du 1er mars 2019. Le loyer mensuel actuel d'un montant de 337.51 € est révisé comme chaque année selon l'indice de référence et passera à 342.82 € au 1er mars 2019.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail correspondant.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Installation vidéoprotection à la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente deux devis de la société DOREVIA pour l'installation d'une vidéoprotection à la salle polyvalente :

- Récupération de l'ancien matériel de l'atelier communal : 1 364.50 € HT soit 1 637.40 € TTC
- Matériel à neuf : 2 712 € HT soit 3 254 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition qui permet de récupérer l'ancien matériel et autorise Monsieur le Maire à la signer.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Questions diverses

Gestion de l'assainissement dans l'extension de la ZAC Château-Gaillard

Les eaux seront traitées par une pompe de relevage. La redevance assainissement pour Bain-de-Bretagne s'élève à 2.28€ (véolia) et pour la commune à un 1.93€.

Proposition n°1 : Bain-de-Bretagne gère toute la zone avec véolia (eau potable+ eau usée). Il sera nécessaire d'augmenter les diamètres des tuyaux pour avoir un débit suffisant en cas d'incendie. La taxe de raccordement sera inchangée.

Il faut contacter Ouest 35 pour savoir si c'est faisable juridiquement.

Proposition n°2 : Bain-de-Bretagne nous sera redevable car il est prévu la construction d'environ 60 lots supplémentaires sur la Ferronais dont le traitement des eaux passera par le nouveau poste de refoulement de Pléchâtel. Mais la commune devra à Bain-de-Bretagne la partie du traitement final des eaux usées.

Il faut calculer les m³ et harmoniser les prix.

Demande d'implantation de poteaux incendie

Un devis a été reçu de la société PIGEON TP (7 184 € HT soit 8 620.80 € TTC) pour l'implantation de deux nouveaux poteaux incendie (RD 737 – Le Châtelier). Cette installation permettra la mise en conformité de la défense incendie.

Enquête publique SCEA Brelon

Une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par la SCEA Brelon, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à la restructuration de l'élevage de porcs, situé au lieu-dit « Saint-Melaine » à Pléchâtel, et la mise à jour du plan d'épandage. Consultation du 21/01/2019 au 16/02/2019 en mairie.

Installation de vidéoprotection à la salle polyvalente

Il est envisagé d'installer un container papier proche de la salle polyvalente. Les deux caméras permettraient d'éviter les dépôts sauvages et sécuriser un peu le secteur.

Arrêté parc intergénérationnel

Un arrêté modificatif vient d'être pris et sera signé par M. le Maire et affiché aux deux entrées.

Transport scolaire

Les horaires d'école avaient été acceptés à titre dérogatoire pour une année. Aujourd'hui, un départ de car 5 mn plus tard pourrait être envisagé pour pouvoir conserver la pause méridienne de 1h30 au lieu d'1h25 avec une fin d'école à 16h20.

Problème quads

Des champs ont subi le passage de quads notamment à la carrière de la Chicaudière. Il serait dommage d'interdire leur passage car les usagers des quads ne sont pas obligatoirement de Pléchâtel. A ce jour, il faut être à l'écoute pour voir comment cela évolue.